



Service Juridique, Fiscal et Social

## **CRISE SANITAIRE COVID – 19**

### **QUOTIDIENNE**

#### **DES ACTUALITES JURIDIQUES ET SOCIALES**

**MERCREDI 13 MAI 2020**

Vous trouverez dans ce feuillet journalier, les informations qui ont été portées à notre connaissance et qui peuvent vous être utiles dans la gestion de la crise sanitaire liée à la propagation de l'épidémie du virus COVID 19.

#### **I. DES PRECISIONS SUR LES VISIERES DE PROTECTION**

#### **II. ACCES A LA PLATEFORME « MASQUES-PME.LAPOSTE.FR »**

#### **III. DES PRECISIONS SUR LES MASQUES**

#### **IV. PLAN DE REPRISE : LE DOCUMENT DE L'INRS**

3, rue Alfred Roll - 75849 PARIS CEDEX 17

Tél. 01 44 01 47 01 - Fax 01 40 54 03 28 - Site internet : [www.unicem.fr](http://www.unicem.fr) - E-mail : [contact@unicem.fr](mailto:contact@unicem.fr)

N° SIRET 784717043 00011 - CODE APE 9411 Z

## I/ DES PRECISIONS SUR LES VISIERES DE PROTECTION

La Direction générale du travail (DGT) et la Direction générale des entreprises (DGE) ont précisé les **conditions d'évaluation de la conformité requises pour les visières de protection** destinées à la lutte contre le COVID-19. Une note d'information interministérielle signée le 30 avril dernier adapte les exigences techniques fixées par la norme applicable aux visières de protection, afin de garantir leur disponibilité sur le marché en tant qu'équipement de protection individuelle tout en veillant à assurer un niveau adéquat de protection de la santé et de la sécurité des utilisateurs. Cette note précise également les conditions de marquage et les informations devant être fournies par le fabricant.

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/note\\_d\\_information\\_visiere\\_30\\_avril\\_2020.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/note_d_information_visiere_30_avril_2020.pdf)

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/les-ministeres-de-l-economie-et-des-finances-et-du-travail-et-precisent-les>

## II/ PLATEFORME « MASQUES-PME.LAPOSTE.FR »

Accessible à son lancement aux entreprises de moins de 50 salariés ressortissantes des réseaux des CCI et des CMA, la plateforme, qui propose 10 millions de masques à la commercialisation, est **désormais ouverte** à 9,4 millions de structures dont les **associations, micro-entrepreneurs, professions libérales et agricoles**.

Accéder à la plateforme : <https://masques-pme.laposte.fr/>

Accéder au [communiqué de presse](#) du 11/05/2020

## III/ DES PRECISIONS SUR LES APPROVISIONNEMENT ET TYPES DE MASQUES

Point sur **l'approvisionnement en masques de protection** :

Pour accéder au support de présentation du point presse du ministère de l'intérieur du 8 mai 2020

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/dgccrf/presse/communiqu/2020/2151-presentation-presse-masques.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/presse/communiqu/2020/2151-presentation-presse-masques.pdf)

Point sur les **différents types de masques** :

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (**DGCCRF**) a mis en ligne une **foire aux questions sur les différents types de masques**.

Pour accéder à la FAQ : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-differents-types-de-masques-voir-la-faq>

Point sur les **masques grand public** :

Les masques grand public disponibles pour les professionnels comme pour l'ensemble de la population

Les directions générales de la santé (DGS), du travail (DGT), des entreprises (DGE), de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et des douanes et des droits indirects (DGDDI) viennent de réactualiser le périmètre d'utilisation des masques désormais appelés « grand public » à usage non sanitaire et destinés à prévenir les projections de gouttelettes potentiellement contaminées par le Covid-19.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/les-masques-grand-public-disponibles-pour-les-professionnels-comme-pour-l>

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/note\\_masque\\_dge\\_dgs\\_dgddi\\_dgccrf\\_28042020.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/note_masque_dge_dgs_dgddi_dgccrf_28042020.pdf)

[Source : Ministère du travail]

#### **IV/ PLAN DE REPRISE : LE DOCUMENT DE L'INRS**

La reprise progressive d'activité vers une situation stabilisée pose de nombreuses questions et demande une préparation facilitant ses conditions de succès, tant pour l'atteinte des objectifs de production de l'entreprise que pour la préservation de la santé et la sécurité des salariés. L'INRS propose [un dossier sur le plan de reprise d'activité](#), ses étapes clés et rappelle les conseils pour éviter la transmission du Covid-19 tout en protégeant les salariés de tous les autres risques professionnels.

<http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html>



Se laver très régulièrement les mains\*



Tousser et/ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Respecter la distance d'un mètre



Ne pas tenir une discussion en face-à-face plus de 15 minutes, même avec un mètre de distance

\* Le lavage des mains c'est toutes les heures (gel en l'absence de savon).